

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL
DES FORCES CANADIENNES



CANADIAN FORCES
PERSONNEL SUPPORT AGENCY

États financiers vérifiés

2005-2006

États financiers vérifiés 2005-2006

Ce document est présenté en annexe au rapport annuel de 2005-2006 de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes. Le comité de la vérification et de la responsabilisation du conseil d'administration des Biens non publics a approuvé ces états financiers vérifiés en juillet 2006.

Table des matières

Section 1	page 1
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes	
Section 2	page 12
CANEX	
Section 3	page 26
Services financiers du RARM	
Section 4	page 31
Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes	
Section 5	page 41
Fonds central des Forces canadiennes	
Section 6	page 53
Régime de retraite des employés des Fonds non publics	
Section 7	page 65
Régime d'assurance-collective des employés des Fonds non publics	

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTATS FINANCIERS
Pour L'AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
Pour l'exercice clos le
2 AVRIL 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

au Conseil d'administration de

l'AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) au 2 avril 2006 et les états des soldes des fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour le dernier exercice. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ASPFC pour l'exercice clos le 2 avril 2006 et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour le dernier exercice de treize mois, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

A handwritten signature in black ink that reads "Welch & Company LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

COMPTABLES AGRÉÉS

Ottawa (Ontario)
Le 16 juin 2006

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Aucune donnée comparative nécessaire – voir note 1)

ACTIFS

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 300 \$
Comptes clients	8 880 533
Charges payées d'avance	260 118
	<hr/>
	9 141 951

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Immobilisations (note 4)	1 732 312
	<hr/>
	10 874 263
	<hr/>

PASSIF ET SOLDES DES FONDS

PASSIF À COURT TERME

Comptes fournisseurs et charges à payer	6 649 656
Sommes dues au Fonds central des Forces canadiennes (note 5)	769 802
	<hr/>
	7 719 458
	<hr/>

ACTIF NET

Non affecté	640 836
Affecté à l'interne (note 6)	
Charges futures de personnel (public)	1 547 012
Charges futures d'assurance	966 957
	<hr/>
	3 154 805
	<hr/>
	10 874 263 \$
	<hr/>

Approuvé au nom du conseil d'administration

..... Directeur

..... Directeur

(Voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Aucune donnée comparative nécessaire – voir note 1)

Affectations internes

	<u>Non affecté</u>	<u>Charges futures de personnel</u>	<u>Charges futures d'assurance</u>	<u>Total</u>
Montant transféré du Fonds central des Forces canadiennes le 4 avril 2005	- \$	2 942 914 \$	775 957 \$	3 718 871 \$
Revenu net d'exploitation des FNP	809 878	-	-	809 878
Dépenses publiques nettes d'exploitation et de gestion des programmes	(424 093)			(424 093)
Frais de personnel imputés aux charges de personnel futures non affectées	-	(949 851)	-	(949 851)
Dépenses nettes	385 785	(949 851)	-	(564 066)
Transferts inter-fonds nets	255 051	(446 051)	191 000	-
Solde, fin de l'exercice	<u>640 836 \$</u>	<u>1 547 012 \$</u>	<u>966 957 \$</u>	<u>3 154 805 \$</u>

(Voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Aucune donnée comparative nécessaire – voir note 1)

Revenus

Frais d'utilisation des services

Économats des Forces canadiennes (CANEX)	2 964 246 \$
Régime d'assurance-revenu militaire (RARM)	595 064
Fonds des bases, des escadres et des mess	3 542 764
Fonds central des Forces canadiennes	434 899
Administration du régime de retraite	156 838
	<hr/>
	7 693 811

Contributions

Contribution de CANEX aux services et opérations des fonds non publics (FNP)	750 000
Contribution du RARM aux programmes et aux distributions	4 203 829
Contribution du FCFC aux programmes et aux distributions	982 500
Contribution du FCFC aux services et opérations des FNP	2 898 000
Autres revenus	543 310
	<hr/>
	9 377 639
	<hr/>
	17 071 450

Dépenses

Services des FNP

Comptabilité des FNP	3 888 627
Gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI)	1 991 977
Services de gestion des ressources humaines (RH)	2 681 679
Programme d'assurance consolidé	887 631
	<hr/>
	9 449 914

Exploitation de l'entreprise

Haute direction de l'ASPFC	794 543
Gestion des programmes de soutien du personnel (quartier général)	1 441
Examen et vérification interne	180 116
Services de soutien, expédition et réception	284 814
Autres	137 516
	<hr/>
	1 398 430

Programmes

Subvention des sports	64 602
Conseil international du sport militaire (CISM)	42 687
Cérémonie annuelle du mérite sportif	96 773
Programme de reconnaissance des bénévoles	96 180
Services à la jeunesse	188 930
Gestion des relations avec la clientèle	185 048
Commodités	4 677
	<hr/>
	678 897

Distributions

Projets d'immobilisation	2 000 000
Subvention de CANEX et du RARM pour le bien-être et le maintien du moral	2 674 451
Subvention des PSP	59 880
	<hr/>
	4 734 331
	<hr/>
	16 261 572

Revenu net d'exploitation des FNP

809 878

Dépenses publiques nettes d'exploitation (voir annexe A)

(1 373 944)

Dépenses nettes

(564 066) \$

(Voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Aucune donnée comparative nécessaire – voir note 1)

PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)

Activités d'exploitation	
Dépenses nettes pour l'exercice	(564 066) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse	693 896
Amortissement	<u>129 830</u>
Changement dans le niveau des	
Comptes clients	(8 880 533)
Charges payées d'avance	127 938
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 949 656
	<u>(1 673 109)</u>
Activités de placement	
Achat d'immobilisations	<u>(834 693)</u>
Activités de financement	
Avances du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC)	<u>769 802</u>
Autres activités	
Actifs transférés du FCFC à leur juste valeur	
Charges payées d'avance	(388 056)
Immobilisations	(1 591 515)
	<u>(1 979 571)</u>
	3 718 871
Actif net transféré à l'interne du FCFC	<u>1 739 300</u>
Augmentation d'espèces et encaisse à la fin de l'année	<u>1 300 \$</u>

(Voir notes jointes)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

1. NATURE DES ACTIVITÉS

À sa réunion du 29 juin 2005, le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé la création d'une nouvelle entité aux fins de l'établissement des états financiers. Cette nouvelle entité, l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), est entrée en vigueur le 4 avril 2005. Il n'y avait auparavant aucune entité qui permettait de présenter les états financiers et les résultats de l'ASPFC. Les résultats étaient alors intégrés aux états financiers du Fonds central des Forces canadiennes. Conséquemment, les données comparatives des activités de l'ASPFC sont inexistantes. L'Agence est une organisation administrative constituée du personnel du quartier général qui gère les programmes financés par les FNP et les fonds publics, les programmes des FNP financés par le public ainsi que les programmes financés par le public. L'établissement de l'entité de l'ASPFC permet maintenant de présenter de façon distincte la comptabilité des activités susmentionnées.

En vertu de la partie 1 de La loi de l'impôt sur le revenu, l'ASPFC est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Immobilisations*

Les immobilisations sont enregistrées en fonction de leur coût et sont amorties selon les taux suivants :

Mobilier de bureau	12 % amortissement linéaire
Matériel informatique	24 % amortissement linéaire

(b) *Utilisation des prévisions budgétaires*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent d'espèces, de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et autres débiteurs, de prêts en cours et passif. La juste valeur de ces montants s'approche de leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

4. ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Mobilier de bureau	195 015 \$	121 506 \$	73 509 \$
Matériel informatique	5 295 320	3 636 517	1 658 803
	<u>5 490 335 \$</u>	<u>3 758 023 \$</u>	<u>1 732 312 \$</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

5. **MONTANTS DUS AU FOND CENTRAL DES FORCES CANADIENNES (FCFC)**

Le montant dû au FCFC représente le montant net dû au FCFC au 2 avril 2006 pour les montants payés au nom de l'ASPFC durant l'exercice. Ce montant ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de dates fixes de remboursement.

6. **ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE**

(a) *Charges futures de personnel (publiques)*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs de personnel des PSP, tels les indemnités de départ, coûts de recrutement, congés accumulés, congés de maternité, etc.

(b) *Charges futures d'assurance*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs des réclamations d'assurance des FNP. Les montants ont été calculés en se fondant sur les économies réalisées sur les primes résultant de l'augmentation de la réserve conservée à titre d'auto-assurance qui se chiffre à 1 million de dollars pour chacune des pertes et des limites totales.

7. **ENGAGEMENT**

L'ASPFC a signé un contrat de diffusion radio et télévisée par satellite dont le coût annuel pour 2007 s'élève à environ 2 600 000. Ce contrat compte parmi les programmes de soutien du personnel remboursés par l'État. Le montant figure aux états financiers au poste des dépenses nettes et des revenus publics nets d'exploitation des opérations de déploiement.

8. **RÉGIME DE RETRAITE**

Le Régime de retraite des employés des FNP est un régime de retraite à prestations déterminées offrant des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de l'ASPFC peuvent adhérer à ce régime. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2005, le passif net du régime dépasse l'actif net. L'ASPFC évalue le solde de sa contribution pour combler ce manque à 784 933 \$, payable jusqu'à ce que ce déficit soit éliminé. Au cours de l'exercice 2006, l'ASPFC a cotisé 281 568 \$ pour combler ce manque à gagner en plus de sa part normale de cotisateur d'employeur au Régime qui se situe à 938 559 \$.

9. **OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, l'ASPFC a facturé d'autres entités de l'organisation des Fonds non publics pour des services de gestion de comptabilité, de ressources humaines, de technologie de l'information et du programme d'assurance consolidé.

Ces transactions sont des pratiques normales et sont mesurées au montant d'échange, qui est le montant de compensation établi et approuvé par les entités apparentées. Les montants imputés figurent au tableau suivant :

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

	<u>CANEX</u>	<u>SF RARM</u>	<u>FCFC</u>	Bases, escadres et <u>mess</u>	<u>Total</u>
Comptabilité	1 519 755 \$	135 150	170 957 \$	1 814 191 \$	3 640 053 \$
RH	573 326	159 841	5 702	1 258 887	1 997 756
GI/TI	550 295	275 005	258 240	-	1 083 540
PAC	320 870	-	-	469 686	790 556
Services graphiques	-	25 068	-	-	25 068
	<u>2 964 246 \$</u>	<u>595 064 \$</u>	<u>434 899 \$</u>	<u>3 542 764 \$</u>	<u>7 536 973 \$</u>

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

Annexe A

(Aucune donnée comparative nécessaire – voir note 1)

Revenus

C-108 - Services aux familles des militaires	19 663 023 \$
C-109 - Programmes de soutien du personnel	46 927 770
Autres fonds publics	10 579 620

Total des revenus

77 170 413

Dépenses

C-108 - Services aux familles des militaires	19 663 023
C-109 - Programmes de soutien du personnel	
Haute direction de l'ASPFC	675 037
Performance humaine	82 666
Gestion des PSP - QG et bases	3 984 058
Conditionnement physique et sports militaires	19 334 552
Gestion des mess	2 257 130
PSP pour les opérations de déploiement	3 837 201
PSP à l'appui des petites unités	859 623
Services à la jeunesse	321 601
Counselling et éducation des SF RARM	2 842 856
Régime d'assurance mutilation accidentelle	900 000
Gestion de CANEX	2 295 168
Comptabilité des FNP	4 589 789
Ressources humaines des FNP	2 972 179
GI/TI	1 293 331
Examen et vérification interne	961 384
Autres	346 616
Autres fonds publics	10 378 292

Total des dépenses

77 594 506

Dépenses publiques nettes d'exploitation et de gestion des programmes

(424 093)

Charges patronales affectées aux frais futurs de personnel

(949 851)

Dépenses publiques nettes d'exploitation

(1 373 944) \$



CANEX

États financiers de

CANEX

2 avril 2006

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100, rue Queen
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration des Biens non publics

Nous avons vérifié le bilan de CANEX au 2 avril 2006 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANEX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANEX au 2 avril 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte + Touche LLP

Comptables agréés

Le 16 juin 2006

CANEX

Bilan

au 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2 avril 2006</u>	<u>3 avril 2005</u>
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	5,216 \$	3,066 \$
Placements à court terme	-	127
Débiteurs	19,043	13,659
Stocks	16,376	17,565
Charges payées d'avance	405	298
	41,040	34,715
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	21,146	24,724
DÉBITEURS	3,361	2,647
	65,547 \$	62,086 \$
PASSIF À COURT TERME		
Sommes dues au Fonds central des Forces canadiennes (note 4)	5,901 \$	2,804 \$
Créditeurs et charges à payer	13,802	10,867
Tranche des emprunts échéant au cours du prochain exercice (note 5)	1,858	2,074
	21,561	15,745
EMPRUNTS (note 5)	11,200	13,863
	32,761	29,608
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'apport (note 6)	23,280	23,112
Bénéfices non répartis	11,270	9,225
Écart de conversion	(1,764)	141
	32,786	32,478
	65,547 \$	62,086 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL

_____, directeur

_____, directeur

CANEX

État des résultats et des bénéfices non répartis

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2 avril 2006</u> (12 mois)	<u>3 avril 2005</u> (13 mois)
Ventes	136,253 \$	148,490 \$
Coût des marchandises vendues et des services fournis	<u>104,227</u>	<u>112,818</u>
Bénéfice brut	32,026	35,672
Autres produits (note 7)	<u>8,617</u>	<u>8,682</u>
	<u>40,643</u>	<u>44,354</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux (note 10)	18 210	22,326
Autres charges d'exploitation (note 13)	12,017	12,165
Amortissement des immobilisations corporelles	2,888	3,495
Prélèvements (note 8)	323	330
Intérêts sur les emprunts	560	543
	<u>33,998</u>	<u>38,859</u>
Bénéfices avant les redevances et les contributions	6,645	5,495
Redevances et contributions (note 11)	<u>(4 600)</u>	<u>(5,303)</u>
BÉNÉFICE NET	2,045	192
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>9,225</u>	<u>9,033</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>11,270 \$</u>	<u>9,225 \$</u>

CANEX

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2 avril 2006</u> (12 mois)	<u>3 avril 2005</u> (13 mois)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	2,045 \$	192 \$
Ajouter les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2,888	3,495
Pertes provenant de la cession d'immobilisations corporelles	977	362
	<u>5,910</u>	<u>4,049</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14)	<u>(2,166)</u>	<u>(3,961)</u>
Encaisse provenant des activités d'exploitation	<u>3,744</u>	<u>88</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit réalisé sur la vente de placements à court terme	127	1,851
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1,050)	(7,288)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	54	234
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(869)</u>	<u>(5,203)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des avances du Fonds central des Forces canadiennes	3,097	2,804
Nouveaux emprunts contractés	336	6,353
Remboursement d'emprunts	(3,047)	(1,899)
Encaisse provenant des activités de financement	<u>386</u>	<u>7,258</u>
Effet du taux de change sur la conversion de devises étrangères	<u>(1,111)</u>	<u>(817)</u>
AUGMENTATION NETTE D'ENCAISSE	<u>2,150</u>	<u>1,326</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>3,066</u>	<u>1 740</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>5,216 \$</u>	<u>3,066 \$</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés sur les emprunts	560 \$	543 \$
Éléments hors caisse des activités d'investissement et de financement (note 6)		

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

1. ORGANISATION

Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Fonds non publics. La responsabilité de l'administration des activités de CANEX incombe au conseil d'administration des Biens non publics.

Programmes de soutien du personnel est l'expression désignée pour décrire les activités du ministère de la Défense nationale (MDN) qui visent à rehausser le moral et à contribuer au bien-être et à l'efficacité du personnel des Forces canadiennes, activités qui sont généralement appuyées par des ressources publiques et non publiques. CANEX fait partie de ces activités.

L'appui de CANEX par l'État est défini au chapitre 6 du manuel du MDN A-PS-110-001/AG-002 – « Aide publique aux programmes de soutien du personnel des Forces canadiennes » et par la Directive 689194 du Conseil du Trésor qui précise :

« Dans une mesure raisonnable, le personnel des Forces canadiennes devrait pouvoir disposer de biens, de services et d'installations de loisirs dans son secteur de service. Lorsque ces biens, ces installations et ces services sont inadéquats, le Ministère qui, comme employeur, doit les fournir quand cela est possible et souhaitable, peut confier cette responsabilité à un ensemble d'organismes financés par des fonds non publics. »

L'appui financier accordé directement ou indirectement à CANEX par le MDN varie selon la classification attribuée à la base, l'escadre ou l'unité. Chacune des classifications, soit éloignée, rurale, semi-urbaine ou urbaine, correspond à un niveau déterminé de soutien public du MDN.

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'OTAN, à Geilenkirchen, en Allemagne, des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX conformément à un accord de concession (« contrat avec NATEX ») entre CANEX et le QG de l'Élément E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom d'AMSTO.

La quasi-totalité des bénéfices de CANEX est distribuée aux fonds des bases, des escadres et des unités où CANEX exploite des commerces. NATEX distribue les bénéfices à la base de l'OTAN conformément au contrat avec NATEX.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À titre d'entreprise publique exploitant des commerces, CANEX prépare ses états financiers comme ceux d'une entreprise privée et selon les principales conventions comptables énoncées ci-après :

États financiers et clôture de l'exercice

Les états financiers regroupent les comptes de CANEX, de NATEX et d'AMSTO. Aux fins des états financiers, ces entités sont regroupées et désignées sous le nom de CANEX. Toutes les opérations et tous les soldes importants entre les diverses entités ont été éliminés.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé le changement de la clôture de l'exercice, soit de février à mars. Par conséquent, les états financiers pour l'exercice 2004-2005 couvrent une période financière composée de 13 mois qui s'est terminée le 3 avril 2005.

Constatation des produits

Les produits de la vente de marchandises sont constatés au moment où le client accepte la marchandise. CANEX comptabilise les produits des ventes financées par son plan de crédit lorsque le client prend possession de la marchandise et la possibilité de recouvrer les fonds est confirmée. Les débiteurs du plan de crédit étalés sur plus d'un an sont constatés comme débiteurs à long terme. Les redevances des concessions et les frais administratifs sont constatés conformément aux modalités fixées par les ententes.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements à court terme portant une échéance initiale de trois mois ou moins. CANEX recourt aux services bancaires du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) et à des services bancaires locaux. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les sommes déposées auprès du FCFC.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent d'obligations cotées AAA facilement négociables et de certificats de placement garantis portant une échéance de plus de trois mois et de moins de 12 mois. Ils sont enregistrés au moindre du coût ou de la valeur marchande. CANEX se donne comme pratique de conserver ces valeurs jusqu'à leur date d'échéance. La valeur comptable des obligations et des certificats de placement garantis comprend les intérêts courus et se rapproche de leur valeur marchande.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette réduite de la marge bénéficiaire normale, le coût étant déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail pour la quasi-totalité des stocks. Les coûts sont essentiellement déterminés d'après le coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Terminaux de points de vente	17 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Perte de valeur des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrement chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure aux flux non actualisés de trésorerie totaux prévus par l'utilisation ou la cession éventuelle des immobilisations. Le montant de la perte équivaut à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Aucune perte n'a été constatée pour l'exercice 2005-2006 ni pour l'exercice 2004-2005.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers et la monnaie fonctionnelle de CANEX est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de NATEX et d'AMSTO est l'euro. Les transactions effectuées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment même de la transaction. L'actif et le passif monétaires, qui ne sont pas en monnaies fonctionnelles, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans le bénéfice net.

NATEX et AMSTO sont considérés comme des entreprises autonomes à l'étranger. L'actif et le passif de ces entreprises ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. Leurs recettes et leurs dépenses sont converties au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont enregistrés à titre d'écart de conversation dans les capitaux propres.

Impôts sur les bénéfices

CANEX est une division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPF) qui exploite ses commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense nationale en vertu de ses responsabilités à l'égard des Fonds non publics. CANEX est une entité non constituée en personne morale et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le revenu au Canada ou en Allemagne. Aucune charge n'a été incluse dans les présents états financiers pour les impôts sur les bénéfices.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations significatives effectuées pour les présents états financiers concernent l'évaluation des stocks, la durée économique des immobilisations, le régime de retraite et les frais liés à la désaffectation des postes d'essence.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 avril 2006		3 avril 2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments	21 244 \$	10 910 \$	10 334 \$	11 197 \$
Véhicules et matériel informatique	2 379	1 893	486	1 778
Terminaux de points de vente	1 930	842	1 088	811
Agencements et équipements	9 723	6 673	3 050	3 699
Améliorations locatives	16 986	10 798	6 188	7 239
	52 262 \$	31 116 \$	21 146 \$	24 724 \$

4. SOMMES DUES AU FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), qui fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux activités des Biens non publics dans les bases, les escadres et les unités de même qu'à CANEX/NATEX, est une entité distincte qui relève du conseil d'administration des Biens non publics, qui a aussi la responsabilité ultime de CANEX/NATEX. Les sommes dues au FCFC ne portent pas intérêt et sont payables sur demande.

5. EMPRUNTS

Les emprunts non garantis sont détenus par le FCFC et portent intérêt au taux de 4 % (exercice 2004-2005 - 4 %) par année. Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices et par la suite se fera comme suit :

Exercice 2006-2007	1 858 \$
Exercice 2007-2008	1 819
Exercice 2008-2009	1 772
Exercice 2009-2010	1 494
Exercice 2010-2011	1 108
Par la suite	<u>5 007</u>
	13 058
Moins : tranche échéant au cours du prochain exercice	<u>1 858</u>
Tranche à long terme	<u>11 200 \$</u>

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars canadiens)

6. CAPITAL D'APPORT

Au cours de l'exercice 2004-2005, CANEX a cessé l'exploitation de ses Services multimédia et d'imprimerie. En 2005-2006, CANEX a vendu les immobilisations corporelles de cette section pour un montant de 300 \$. Ce montant a été comptabilisé dans les débiteurs et dans les charges payées d'avance. Le solde à payer au FCFC pour les immobilisations corporelles de cette section se chiffrait alors à 468 \$. Au moment de la vente, CANEX a remboursé 300 \$ sur sa dette au FCFC. Par la suite, le FCFC a remis le solde de la dette, et CANEX a constaté ce montant de 168 \$ comme augmentation au capital d'apport. Il n'y a eu aucun changement au capital d'apport en 2004-2005.

7. AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont composés essentiellement de frais de concessions dans les bases, les escadres et les unités au Canada et des frais d'administration du programme de chauffage au mazout et des régimes d'assurance. De plus, pour l'exercice 2005-2006, les revenus d'intérêts provenant de placements se chiffrent à 524 \$ (exercice 2004-2005 - 472 \$) et sont inclus dans les autres produits.

8. PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements versés à la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) représentent 0,15 % des ventes totales. Les prélèvements versés par AMSTO sont calculés au taux de 20 % des recettes d'AMSTO.

9. FRAIS LIÉS À LA DÉSAFFECTATION DES POSTES D'ESSENCE

CANEX travaille toujours en étroite collaboration avec les Produits Shell Canada limitée et le MDN à la désaffectation des anciens postes d'essence de CANEX et à la décontamination des sites. Au cours de l'exercice 2005-2006 et de l'exercice 2004-2005, CANEX n'a engagé aucune dépense additionnelle pour la désaffectation des postes d'essence. Le total des frais de ce projet encourus par CANEX à ce jour se chiffre à 3 700 \$. Il est impossible de déterminer le coût total final à l'heure actuelle. Une réserve de 117 \$ (exercice 2004-2005 - 300 \$) est incluse au poste créditeurs et charges à payer et représente la meilleure estimation de la direction quant à la responsabilité éventuelle de CANEX dans cette affaire. En date du 2 avril 2006, aucune provision n'a été comptabilisée pour les coûts prévus ou possibles de la restauration des postes d'essence présentement en exploitation.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars)

10. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de CANEX sont admissibles à devenir membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le régime). Ce régime est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui prévoit des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2005, le passif net du régime dépasse l'actif net. CANEX estime que cette insuffisance se chiffre à 840 \$, montant qu'il devra combler jusqu'à ce que ce déficit soit éliminé. Au cours de l'exercice 2005-2006, CANEX a versé 301 \$ (exercice 2004-2005 - 255 \$) pour éponger ce déficit, en plus de sa cotisation normale d'employeur de 869 \$ (exercice 2004-2005 - 757 \$). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste salaires et avantages sociaux.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Redevances et contributions

Au cours de l'exercice 2005-2006, CANEX a versé 3 108 \$ (exercice 2004-2005 - 3 467 \$) en redevances aux bases, aux escadres et aux unités des Forces canadiennes. Au Canada, les redevances se composent de la contribution de CANEX à la Subvention de l'ASPFPC et d'une contribution directe correspondant à 1,5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets des concessions, sauf à la BFC Suffield et à la BFC Wainwright où les redevances représentent 5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets de concession.

En 2005-2006, NATEX a versé 1 492 \$ (exercice 2004-2005 - 1 836 \$) à la base aérienne de l'OTAN. Cette contribution est fondée sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

Ministère de la Défense nationale

Au cours de l'exercice 2005-2006, le MDN a versé 2 067 \$ (exercice 2004-2005 - 1 974 \$) à CANEX en appui aux coûts salariaux et 183 \$ (exercice 2004-2005 - 186 \$) en appui aux activités liées aux déplacements, aux vérifications et aux frais de bureaux. Toutes les sommes perçues ont été inscrites en réduction des frais d'exploitation correspondants dans l'état des résultats. De plus, au cours de l'exercice 2005-2006, le MDN a versé 45 \$ (exercice 2004-2005 - 677 \$) à CANEX comme remboursement par suite de la fermeture de certains points de vente.

Le MDN fournit aussi certaines installations à CANEX, lui paie d'autres services, ou lui en fournit gratuitement, notamment des paiements tenant lieu de taxes et des services consultatifs, juridiques et environnementaux. La juste valeur de ces installations et de ces services n'a pas été déterminée et n'est pas incluse dans les états financiers.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars)

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Fonds central des Forces canadiennes (FCFC)

Le FCFC fournit des services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines à CANEX. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange de 2 440 \$ (exercice 2004-2005 – 2 377 \$) à titre d'autres charges d'exploitation, ce qui constitue le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait à la juste valeur de ces services.

12. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, CANEX, à l'occasion, est impliqué dans des actions en justice. Si la direction estime que ces actions peuvent avoir un impact significatif et que la somme en cause est quantifiable, une provision pour perte est déterminée selon le dénouement probable qu'envisage la direction. CANEX ne fait aucune provision pour des réclamations qui ne donneront probablement pas lieu à une perte importante, dont l'issue est impossible de déterminer ou dont le montant de la perte ne peut être raisonnablement estimé. CANEX comptabilise une provision pour tout règlement au jugement afférent à une réclamation lorsque le montant peut être déterminé de façon raisonnable.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs à court terme, des créditeurs et charges à payer et des sommes dues au FCFC correspond approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers puisque ces instruments financiers sont à courte échéance.

La juste valeur des débiteurs et des emprunts à long terme n'a pas été déterminée car cette information n'est pas facilement disponible. Les débiteurs à long terme viennent à échéance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du contrat et ne portent pas intérêt.

Risque de crédit

CANEX accorde du crédit à ses clients par l'intermédiaire de son plan de crédit. CANEX suit des procédures d'évaluation, d'approbation et de contrôle en vue de réduire le risque de crédit. Les pertes sur créances prévues sont incluses dans la provision pour créances douteuses.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 2 avril 2006

(en milliers de dollars)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

CANEX réalise certaines recettes et engage certaines dépenses en devises autres que ses monnaies fonctionnelles (le dollar canadien et l'euro) et s'expose donc à un risque de change. Un gain de change de 121 \$ (exercice 2004-2005 - 15 \$) est inclus dans le poste autres charges d'exploitation.

14. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2 avril 2006	3 avril 2005
	(12 mois)	(13 mois)
Débiteurs	(6 031) \$	(2 931) \$
Stocks	2 267	(796)
Charges payées d'avance	(52)	60
Créditeurs et charges à payer	1 650	(294)
Total	(2 166) \$	(3 961) \$

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice courant.



Produits propres aux SF RARM



KPMG LLP
Comptables agréés
Bureau 1500 Purdy's Wharf Tower I
1959 Upper Water Street
Halifax NS B3J 3N2
Canada

Téléphone : 902-492-6000
Fax : 902-429-1307
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PRIMES PERÇUES, LES RENDEMENTS DES PLACEMENTS, LES RÉCLAMATIONS PAYÉES ET LES DÉPENSES ACQUITTÉES DES PRODUITS PROPRES AU RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE

Au conseil d'administration des Biens non publics :

Nous avons vérifié l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées des états financiers des produits propres au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) de l'exercice clos au 31 décembre 2005 présentés ci-joints. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, cet état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière des SF RARM pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Comptable agréés

Halifax, Canada
Le 7 avril 2006



SERVICES FINANCIERS DU RÉGIME D'ASSURANCE- REVENU MILITAIRE

Année financière se terminant le 31 décembre 2005

Produits propres au RARM

Primes perçues	38 680 984 \$
Revenus de placement	27 817 928 \$
Réclamations versées	29 104 446 \$
Dépenses payées	8 273 084 \$



**Produits propres au RARM
Bilan (note 1)**

	(En milliers de dollars)	
	Fin d'année AF 2005	Fin de l'année précédente AF 2004
ACTIFS		
Fonds	437 089	368 784
Total de l'actif	437 089	368 784
PASSIF		
Passif - Réserves	173 787	167 896
Total du passif	173 787	167 896
EXCÉDENT		
Total de l'excédent	263 302	200 888
Total du passif et de l'excédent	437 089	368 784

Note 1 : Le bilan a été examiné par Mercer HR dans son rapport financier pratique.



Produits propres au RARM
États financiers à la fin de l'année financière 2005

	(En milliers de dollars)	Fin
	Fin de 2005	de 2004
	(Note 1)	(Note 1)
Revenus		
Primes	38 681	38 681
Revenus de placement sur les réserves actuarielles	7 816	7 816
Revenus de placement sur les fonds distincts	20 002	20 002
Total des revenus	66 499	66 499
Frais d'exploitation		
Réclamations et frais connexes	29 104	29 104
Augmentation de la réserve	6 862	6 862
Autres	8 273	8 273
Total des frais d'exploitation	44 239	44 239
Bénéfice d'exploitation	22 260	22 260
Postes extraordinaires		
Transferts au programme de recapitalisation	43 177 note 2	43 177 note 2
Subvention de l'ASPFC pour le BEMM	(2 500)	(2 500)
Autres	(523)	(523)
Bénéfice net	62 414	62 414
Ajustement du bénéfice net	19 237	19 237 Note 3

Notes :

1. Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.
2. 43,2 M\$ constitue le remboursement partiel du RARM au programme de dépenses en capital.
3. Ne comprend pas les transferts au programme de recapitalisation.

Section 4

Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes

ÉTATS FINANCIERS
pour la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

au Conseil d'administration de la

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2005, et les états des soldes des fonds, des revenus et dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 10 avril 2006

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

<u>ACTIF</u>	2005	2004
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	2 043 575 \$	1 961 331 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	300 715	303 168
Contributions et autres débiteurs	8 276	27 901
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 4)	5 071 548	5 662 020
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence en cours (note 4)	775 295	892 115
Portion exigible des prêts d'étude (note 4)	1 809 352	1 596 293
	<u>10 008 761</u>	<u>10 442 828</u>
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 21 542 \$ (24 274 \$ en 2004)	469	1 897
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 4)	1 307 829	1 217 094
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 4)	1 190 090	1 197 819
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 4)	2 558 458	2 202 130
	<u>5 056 846</u>	<u>4 618 940</u>
ACTIFS EN FIDUCIE (note 5)		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes	39 118	34 526
	<u>15 104 725 \$</u>	<u>15 096 294 \$</u>
<u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
PASSIF EXIGIBLE		
Comptes créditeurs	8 196 \$	8 797 \$
ACTIF EN FIDUCIE (note 5)	39 118	34 526
	<u>47 314</u>	<u>43 323</u>
SOLDE DE LA CAISSE	15 057 411	15 052 971
	<u>15 104 725 \$</u>	<u>\$ 15 096 294 \$</u>

Approuvé par le conseil :

..... Directeur

..... Directeur

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAISSE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
Revenus		
Intérêt sur les prêts en cours	483 878 \$	515 481 \$
Contributions provenant des redevances	281 740	272 744
Intérêt sur les dépôts	111 911	79 137
Dons	3 220	2 687
	880 749	870 049
Dépenses		
Salaires et avantages des employés	409 421	425 408
Subventions	170 865	190 467
Mauvaises créances - prêts radiés	284 326	260 536
Amortissement	1 428	3 849
Divers	10 269	6 810
	876 309	887 070
Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice	4 440	(17 021)
Solde de la Caisse – début de l'exercice	15 052 971	15 069 992
Solde de la Caisse – fin de l'exercice	15 057 411 \$	15 052 971 \$

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice	4 440 \$	(17 021) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	294 666	272 135
Amortissement	1 428	3 849
Changement dans le niveau des		
Contributions et autres débiteurs	19 625	(2 653)
Sommes à payer	3 991	(769)
	324 150	255 541
Activités de placement		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(7 720 300)	(8 552 170)
Prêts d'urgence avancés	(1 050 370)	(784 652)
Prêts d'études avancés	(2 561 900)	(2 655 500)
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	8 074 612	9 466 548
Remboursement de prêts d'urgence	1 075 491	1 163 018
Remboursement de prêts d'études	1 942 700	1 744 768
	(239 767)	382 012
Augmentation de l'encaisse	84 383	637 553
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	2 299 025	1 661 472
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	2 383 408 \$	2 299 025 \$
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts au Fonds central des Forces canadiennes		
Fonds de fonctionnement	2 043 575 \$	1 961 331 \$
Fonds de fiducie	39 118	34 526
	2 082 693	1 995 857
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	300 715	303 168
	2 383 408 \$	2 299 025 \$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisme caritatif et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

(b) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la Caisse.

(c) *Intérêts sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme du prêt pertinent.

(d) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) *Services fournis sans frais*

Les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire se chargent de l'hébergement des bureaux de la Caisse. En outre, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la Caisse. De tels services ne sont pas reconnus dans les états financiers en raison de la difficulté à en déterminer la valeur comptable.

(f) *Utilisation des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats véritables peuvent différer de ces prévisions.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent d'espèces, de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et autres débiteurs, de prêts en cours et passif. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts d'encaisse auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement du portefeuille du FCFC. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et aux membres actifs et assume ainsi un élément de risque. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixes ou que les prêts sont sans intérêt. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Comme mentionné à la note 4, les mauvaises créances anticipées de 369 357 \$ (306 201 \$ en 2004), calculées à la fin de l'année, sont présentées dans les états financiers.

La juste valeur des dépôts au FCFC, les espèces détenues dans les bases aux fins des prêts, les contributions et les autres débiteurs et comptes fournisseurs se situent près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 4.

4. PRÊTS EN COURS

a) Prêts d'auto-amélioration

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

b) Prêts d'aide financière d'urgence

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

c) Prêts d'études

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

	Prêts d'auto-amélioration		Prêts d'aide financière d'urgence		Prêts d'études	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Prêts exigibles	6 575 697 \$	7 050 777 \$	2 091 679 \$	2 197 807 \$	4 414 553 \$	3 825 088 \$
	(196 320)	(171 663)	(126 294)	(107 873)	(46 743)	(26 665)
Provisions pour créances douteuses	6 379 377	6 879 114	1 965 385	2 089 934	4 367 810	3 798 423
Portion exigible	5 071 548	5 662 020	775 295	892 115	1 809 352	1 596 293
Portion exigible à long terme	1 307 829 \$	1 217 094 \$	1 190 090 \$	1 197 819 \$	2 558 458 \$	2 202 130 \$

5. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre trois fonds de fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour contrôler le solde impayé des subventions et des prêts accordés par la CAPFC. Le montant des subventions est déterminé par la CAPFC et les paiements sont réglés sur réception des factures.

M^{me} Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie en mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald mort le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leurs familles aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne payées sur les intérêts accumulés. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 %.

Voici un résumé des transactions de l'année.

	Fiducie pour l'aide financière	Fonds en fiducie du Caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services logistiques	Total 2005	Total 2004
Solde, début de l'exercice	46 \$	20 421 \$	14 059 \$	34 526 \$	37 165 \$
Dépôts	19 604	—	500	20 104	3 931
Intérêts reçus	—	752	356	1 108	1 015
Débours	(13 620)	(1 000)	(2 000)	(16 620)	(7 585)
Solde, fin de l'exercice	6 030 \$	20 173 \$	12 915 \$	39 118 \$	34 526 \$

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

6. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2005, le passif net du régime dépasse l'actif net. La CAPFC évalue le solde de sa contribution pour combler ce manque à 28 550 \$, payable jusqu'à ce que ce déficit soit éliminé. Au cours de l'exercice 2005, la CAPFC a cotisé 10 213 \$ (9 750 \$ en 2004) pour combler ce manque à gagner en plus de sa part normale d'employeur de 43 887 \$ (29 357 \$ en 2004). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux.

Fonds central des Forces canadiennes

**ÉTATS FINANCIERS
POUR LE
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

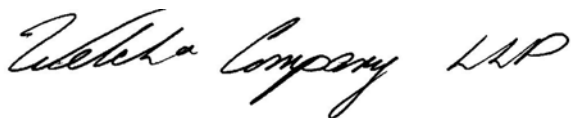
Au conseil d'administration du

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 2 avril 2006 et les états des soldes des fonds, des recettes et dépenses et des flux de trésorerie pour le dernier exercice. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 2 avril 2006 et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour le dernier exercice de treize mois, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

A handwritten signature in cursive script that reads "Tulekha Company LLP".

COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 16 juin 2006

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
AU 2 AVRIL 2006

	Au 2 avril 2006	Au 3 avril 2005
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	8 599 683 \$	1 873 234 \$
Intérêt accumulé à recevoir	994 077	525 181
Comptes clients (note 5)	-	19 044 264
Charges payées d'avance (note 2(a))	-	388 056
Portion exigible des prêts en cours (note 7)	3 368 437	3 021 220
	12 962 197	24 851 955
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Somme à recevoir de l'ASPFC (note 6)	769 802	-
Prêts-projets en cours (note 7)	22 141 929	26 658 946
Placements à long terme (note 8)	82 211 237	64 824 449
Immobilisations (note 2(a))	-	1 591 515
	105 122 968	93 074 910
	118 085 165	117 926 865
ACTIF EN FIDUCIE		
Encaisse et placements	48 802 573	45 945 361
Sommes à recevoir	-	76 252
	48 802 573	46 021 613
	166 887 738 \$	163 948 478 \$
<u>PASSIF ET SOLDES DES FONDS</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et déductions payables pour employés	192 470 \$	7 529 090 \$
PASSIF EN FIDUCIE		
	48 802 573	46 021 613
	48 995 043	53 550 703
SOLDES DU FONDS		
Non affecté	117 892 695	106 678 904
Affectations internes allouées à des subventions (note 10)		
Charges futures de personnel (public)	-	2 942 914
Charges futures d'assurance	-	775 957
	117 892 695	110 397 775
	166 887 738 \$	163 948 478 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

..... Directeur

..... Directeur

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES MOUVEMENTS DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

Affectations internes

	<u>Surplus non affecté</u>	<u>Charges futurs de personnel</u>	<u>Charges futurs d'assurance</u>	<u>Au 2 avril 2006</u>	<u>Au 3 avril 2005</u>
Solde, début de l'exercice	106 678 904 \$	2 942 914 \$	775 957 \$	110 397 775 \$	95 136 366 \$
Revenus nets pour l'exercice	11 213 791	-	-	11 213 791	15 261 409
Montants transférés à l'ASPFC à la création de l'entité	-	(2 942 914)	(775 957)	(3 718 871)	-
Solde, fin de l'exercice	117 892 695 \$	-	-	117 892 695 \$	110 397 775 \$

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006**

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

	<u>Au 2 avril 2006</u>	<u>Au 3 avril 2005</u>
Revenus d'exploitation		
Revenus de placement (note 8)	18 441 595 \$	8 899 512 \$
Intérêt sur les prêts	1 003 264	893 197
Autres	510 200	366 845
	<u>19 955 059</u>	<u>10 159 554</u>
 Dépenses d'exploitation		
Gestion du FCFC	535 574	347 214
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	3 722 505	2 863 353
Frais d'utilisation du FCFC	434 899	477 585
Prêts radiés	167 790	-
	<u>4 860 768</u>	<u>3 688 152</u>
 Revenus nets d'exploitation avant les dépenses indiquées plus bas et les contributions du FCFC	15 094 291	6 471 402
 Remboursement des fonds affectés antérieurement par les FNP à la recapitalisation des installations des PSP (note 5)	<u>-</u>	<u>12 777 778</u>
 Revenu d'exploitation avant les contributions du FCFC	<u>15 094 291</u>	<u>19 249 180</u>
 Contributions du FCFC (note 11)		
Programmes et répartitions	982 500	849 275
Services des FNP et opérations	2 898 000	2 919 185
	<u>3 880 500</u>	<u>3 768 460</u>
 Revenus nets d'exploitation du FCFC	11 213 791	15 480 720
 Dépenses d'exploitation nettes des programmes publics (note 2 (a))	<u>-</u>	<u>(219 311)</u>
 Revenus nets	<u>11 213 791 \$</u>	<u>15 261 409 \$</u>

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

	Au 2 avril 2006	Au 3 avril 2005
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets	11 213 791 \$	15 261 409 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse -		
Prêts radiés	167 790	-
Amortissement	-	614 094
	11 381 581	15 875 503
Changements au niveau des :		
Intérêts courus à recevoir	(468 896)	182 550
Comptes clients	19 044 264	(1 652 682)
Charges payées d'avance	-	(88 904)
Comptes clients et retenues exigibles des employés	(7 336 620)	(639 551)
	22 620 329	13 676 916
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des prêts-projets en cours	4 002 010	(8 814 529)
Activités de placement		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	(17 386 788)	(8 548 664)
Remboursement des avances à la FOBH	-	1 438 600
Achats de meubles et équipement	-	(615 668)
Avances à l'ASPFC	(769 802)	-
	(18 156 590)	(7 725 732)
Autres activités		
Actifs transférés à l'ASPFC à leur valeur au livre		
Dépenses prépayées	388 056	-
Meubles et équipement	1 591 515	-
	1 979 571	-
Actifs nets affectés à l'interne transférés à l'ASPFC	(3 718 871)	-
	(1 739 300)	-
Augmentation (diminution) du flux de trésorerie	(6 726 449)	(2 863 345)
Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice	1 873 234	4 736 579
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	8 599 683 \$	1 873 234 \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiduciaires des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et de leurs familles.

En vertu de la partie 1 de *La loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) Création de l'entité financière de l'ASPFC

À la réunion du 29 juin 2005, le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé la création d'une nouvelle entité financière qui entrerait en vigueur le 4 avril 2005. Cette nouvelle entité financière permettrait de présenter l'état financier de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). Toutes les opérations de cette nouvelle entité ont été comptabilisées sous le nom d'ASPFC et certains actifs ont été transférés du FCFC à l'ASPFC à la valeur au livre établie le 3 avril 2005.

b) Encaisse et quasi-espèces

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements sont effectués au coût le plus bas et au meilleur marché. Une valeur juste des titres est fonction du prix du marché.

c) Placements à long terme

Les placements sont échangés activement afin de générer des capitaux, de l'intérêt et des revenus de dividendes. Les titres de participation sont enregistrés selon leur coût alors que les obligations et débetures sont enregistrées au coût de leur amortissement. Les primes d'obligations et les rabais sont amortis sur la période de placement. Les placements à long terme sont déclarés à leur valeur juste lorsque leur valeur baisse de façon non temporaire.

Le revenu de placement comprend l'intérêt, les gains et les pertes liés à la cession des titres de placement et des dividendes. Les gains et les pertes lors de la cession sont calculés en fonction du coût moyen du titre vendu.

d) Conversion de devises étrangères

Les placements faits et payés en devises étrangères sont effectués à leur équivalent en dollars canadiens à la date d'acquisition. Le revenu reçu en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de réception.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

e) *Utilisation des prévisions budgétaires*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers présentés dans le bilan se composent d'encaisse et de quasi-espèces à percevoir de l'ASPFC, de prêts-projets exigibles, de placements à long terme, de comptes fournisseurs et de retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de placements, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

La juste valeur de l'encaisse, des quasi-espèces, à percevoir de l'ASPFC, des comptes clients, des prêts-projets, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance.

Les placements dans des titres étrangers ou dans des indices de valeurs étrangères ne peuvent dépasser 30 % de la valeur au marché de la portion d'actions du portefeuille, dont un maximum de 25 % peut se constituer de fonds américains et un maximum de 15 %, de fonds de tous les autres pays. Ces placements exposent le Fonds aux fluctuations des taux de change des devises étrangères.

Le risque lié au taux d'intérêt est accru pour les prêts-projets exigibles, car les taux d'intérêt sont généralement fixés à 4 %. Le risque de cette nature est réduit dans le cas de placements à long terme en raison des dates d'échéance prolongées. Les taux pour les placements à court terme sont soumis à une plus grande volatilité qui est fonction de la stabilité du marché.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

4. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR (CBC)

Dans son compte de banque centralisateur (CBC), le FCFC conserve une encaisse qu'il ne contrôle pas pour le compte d'autres fonds, fiducie et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. Les fonds des bases/escadres et des mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 % ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie des banques touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie.

	<u>Au 2 avril 2006</u>	<u>Au 3 avril 2005</u>
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	12 231 041 \$	3 205 068 \$
Encaisse	<u>990 187</u>	<u>(41 438)</u>
	13 221 228	3 163 630
Moins allocation de l'actif en fiducie	<u>(4 621 545)</u>	<u>(1 290 396)</u>
	<u>8 599 683 \$</u>	<u>1 873 234 \$</u>

5. COMPTES CLIENTS

Les états des revenus et des dépenses de la période de treize mois se terminant le 3 avril 2005 comprennent une affectation de l'État de 12 777 778 \$ aux fins du remboursement des montants puisés dans les fonds non publics pour financer le programme de recapitalisation des installations des Programmes de soutien du personnel. Au 3 avril 2005, les comptes débiteurs comprenaient la somme de 11 177 778 \$ à titre de revenu puisque le montant du revenu a été réduit de 1 600 000 \$ pour couvrir les dépenses engagées pour les installations extérieures de la BFC Borden dans le cadre du projet d'immobilisations du FCFC de l'année financière se terminant le 29 février 2004.

6. MONTANT EXIGIBLE DE L'ASPF

Le montant exigible de l'ASPF représente le montant net dû au FCFC au 2 avril 2006 pour des montants payés au nom de l'ASPF au cours de l'année financière. Ce montant ne porte pas d'intérêts et n'est pas assorti d'une date de remboursement fixe.

7. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil d'administration approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Durant l'année, un prêt de 167 790 \$ (472 259 \$ en 2005) a été exonéré.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

	<u>Au 2 avril 2006</u>	<u>Au 3 avril 2005</u>
Prêts à intérêt	25 104 651 \$	29 274 451 \$
Prêts sans intérêt	405 715	405 715
	<u>25 510 366</u>	<u>29 680 166</u>
Moins tranche courante	<u>(3 368 437)</u>	<u>(3 021 220)</u>
	<u>22 141 929 \$</u>	<u>26 658 946 \$</u>

8 PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>Au 2 avril 2006</u>		<u>Au 3 avril 2005</u>	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Actions d'entreprises	64 908 146 \$	57 259 257 \$	52 936 250 \$	47 449 832 \$
Obligations du gouvernement	64 664 645	59 509 177	53 883 420	53 183 407
Titres à revenu fixe	11 884 385	9 623 831	9 378 445	8 846 175
	<u>141 457 176 \$</u>	<u>126 392 265 \$</u>	<u>116 198 115 \$</u>	<u>109 479 414 \$</u>
Moins allocations en fiducie		<u>(44 181 028)</u>		<u>(44 654 965)</u>
		<u>(82 211 237) \$</u>		<u>(64 824 449) \$</u>

Les échéances des obligations et débetures s'échelonnent de 2007 à 2033, la majorité des placements arrivant à échéance au bout de cinq à six ans. Les taux d'intérêt des obligations du gouvernement varient de 4,25 % à 8 %.

Le revenu des placements comprend les gains nets résultant de la vente des placements qui se sont élevés à 14 357 229 \$ (gains nets au 3 avril 2005 : 5 190 120 \$).

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 2 AVRIL 2006

(Comprend les données comparatives de l'exercice de treize mois clos le 3 avril 2005)

9. ACTIF EN FIDUCIE

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant.

	Au 2 avril 2006	Au 3 avril 2005
Fonds des bases	27 634 881 \$	25 142 438 \$
Mess	10 116 261	9 397 110
CANEX (découvert)	(5 901 237)	(3 166 176)
RARM/CAPFC	2 866 513	3 337 738
Régime de retraite et d'assurances collectives des FNP	3 729 698	3 969 003
Musées, fonds régimentaux et autres	10 356 457	7 341 500
	48 802 573 \$	46 021 613 \$

10. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

Le 4 avril 2005, au moment de la création de l'entité de l'ASPFC, des montants affectés à l'interne pour couvrir les coûts futurs de personnel (coûts publics) et les coûts futurs des réclamations d'assurance ont été transférés à l'ASPFC.

11. Contributions du FCFC

Le FCFC a affecté 982 500 \$ (849 275 \$ en 2005) aux programmes et aux distributions. En outre, le FCFC a fourni la somme de 2 898 000 \$ (2 919 185 \$ en 2005) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais organiques.

12. RESPONSABILITÉ EVENTUELLE

Le FCFC est éventuellement responsable de 300 000 \$ (466 500 \$ en 2005) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certaines données comparatives ont été réagencées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics

États financiers

**Régime de retraite des employés des Fonds non publics des
Forces canadiennes**

Le 31 décembre 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président et aux membres du comité du régime de retraite des employés,
Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, les prestations constituées et le surplus du **Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes** pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que les états de l'évolution du surplus (déficit), des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit du Régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et pour l'évolution du déficit, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Ernst + Young LLP

Comptables agréés
Ottawa, Canada,
Le 30 juin 2006

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
ET DES DROITS DE RENTE ET ÉTAT DES SURPLUS (DU DÉFICIT)**

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

	2005 \$	2004 \$
Placements au marché <i>[note 3 et annexe A]</i>	98 661 308 \$	79 170 048 \$
Encaisse	743 354	79 470
À percevoir du FCFC <i>(note 7)</i>	1 055 331	881 479
Régime de retraite à percevoir <i>(note 4)</i>	826 286	2 128 406
Charges payées d'avance	12 198	12 526
	101 298 477	82 271 929
Moins : charges à payer	109 208	389 712
Actif net disponible pour le service des prestations	101 189 269 \$	81 882 217 \$

PRESTATIONS CONSTITUÉES ET SURPLUS (DÉFICIT)

Valeur actuarielle des prestations constituées <i>(note 6)</i>	95 406 000 \$	84 349 000 \$
Surplus (déficit) <i>(note 6)</i>	5 783 269	(2 466 783)
Prestations constituées et surplus (déficit)	101 189 269 \$	81 882 217 \$

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SURPLUS (DU DÉFICIT)

Exercice clos le 31 décembre

	2005	2004
	\$	\$
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, début de l'exercice	(2 466 783)	(4 196 253)
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	19 307 052	15 071 470
Augmentation nette des prestations constituées	(11 057 000)	(13 342 000)
Surplus (déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, fin de l'exercice	5 783 269	(2 466 783)

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES
(note 6)

Exercice clos le 31 décembre

	2005	2004
	\$	\$
AUGMENTATION DES PRESTATIONS		
Intérêts sur les prestations constituées	5 768 273 \$	4 861 987 \$
Prestations constituées	9 496 583	11 317 692
Augmentation des prestations constituées	15 264 856	17 179 679
DIMINUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Versements périodiques et remboursements	4 207 856	3 837 679
Diminution des prestations constituées	4 207 856	3 837 679
Augmentation nette des prestations constituées	11 057 000	13 342 000
Prestations constituées, début de l'exercice	84 349 000	71 007 000
Prestations constituées, fin de l'exercice (note 6)	95 406 000 \$	84 349 000 \$

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

Exercice clos le 31 décembre

	2005 \$	2004 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations		
Employeur	7 841 778 \$	6 748 346 \$
Employés	3 150 825	5 312 673
	10 992 603	12 061 019
Placements		
Manque à gagner du marché	7 988 337	5 233 962
Revenus en intérêts	348 968	363 942
Revenus de dividendes	732 862	523 418
Pertes - devises	(1 296)	(12)
Gains (pertes) en capital – actions	4 123 935	1 777 836
	13 192 806	7 899 146
	24 185 409	19 960 165
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Retraits		
Service de la rente	3 361 577	3 169 413
Remboursements	846 279	668 266
	4 207 856	3 837 679
Frais d'exploitation		
Frais professionnels	205 079	555 235
Administration du régime	156 839	223 168
Frais de gestion de placement	176 156	147 869
Divers	132 427	114 797
Amortissement	-	9 947
	670 501	1 051 016
	4 878 357	4 888 695
Augmentation nette de l'actif net pendant l'exercice	19 307 052	15 071 470
Actif net disponible pour le service des prestations, début de l'exercice	81 882 217	66 810 747
Actif net disponible pour le service des prestations, fin de l'exercice	101 189 269 \$	81 882 217 \$

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2005

1. DESCRIPTION DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes a été établi en vertu des dispositions de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale* pour refléter l'accumulation des cotisations des employés et de l'employeur provenant des bases participantes, le transfert de ces fonds au dépositaire aux fins d'investissement ainsi que l'enregistrement de l'actif et du passif du Fonds. Le Régime est à prestations déterminées, il est intégré au Régime de retraite du Canada et au Régime de rentes du Québec et enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada. L'adhésion au Régime est obligatoire pour tous les employés à plein temps âgés de 18 ans et plus, ayant quatre années de service. Le Régime est financé par l'employé et l'employeur. L'employé contribue 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et 6 % du revenu annualisé excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. L'employeur contribue des montants actuariels recommandés et suffisants pour compenser toute perte actuarielle et assurer des prestations de retraite aux membres durant l'année en cours. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2005

Les employés qui satisfont aux modalités d'admissibilité ont droit à des prestations de pension annuelle, débutant à l'âge de 65 ans pour les années de service au 1^{er} janvier 1997 ou après, d'un montant égal à 1,5 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen, plus 2 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension depuis le 1^{er} janvier 1997, plus, pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1997, le plus élevé de : a) 40 % des cotisations requises totales de l'employé avant le 1^{er} janvier 1997, b) 1,5 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997, ou c) 1,8 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 jusqu'à concurrence de 34 900 \$, plus 2,4 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 pour un revenu supérieur à 34 900 \$ mais inférieur à 52 350 \$ plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 excédant 52 350 \$ multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997. Les employés qui comptent moins de trois années de service sont seulement admissibles au plus élevé de a) ou de b) pour leurs années de service avant le 1^{er} janvier 1997. Le service de la rente a fait l'objet d'un rajustement ponctuel au taux de 75 % de l'indice des prix à la consommation. Le rajustement le plus récent a été effectué le 1^{er} janvier 2004.

Le chef de la direction a donné son aval à une initiative consistant à donner aux employés à plein temps et à temps partiel des Fonds non publics des Forces canadiennes l'occasion de racheter des années de service ouvrant droit à pension de la période d'attente auparavant obligatoire ou de la période d'attente volontaire. Le rachat des années de service a commencé en 2004. Le coût du rachat des années de service de la période d'attente auparavant obligatoire est partagé entre l'employé et l'employeur et le coût de la période d'attente volontaire est entièrement absorbé par l'employé.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2005

Selon le mode normal de règlement, la rente est versée la vie durant et 180 versements mensuels sont garantis. Si l'employé meurt avant d'avoir reçu 180 versements mensuels, le solde de ces mensualités continuera d'être versé au bénéficiaire. Si l'employé a un conjoint lorsqu'il prend sa retraite, l'option automatique entre en vigueur. Cette option consiste en une rente réversible au conjoint survivant correspondant à l'équivalent actuariel de la forme normale de rente versée pour la rente du vivant de l'employé et de son conjoint. La rente sera réduite à 60 % après le décès de l'employé. Cependant l'employé peut choisir une rente réversible dont la totalité est versée au conjoint survivant après le décès du participant. Si le mode normal de versement n'est pas retenu, la prestation payable est l'équivalent actuariel du mode normal de versement qui ne peut en aucun cas être supérieur à la rente qui serait payable selon le mode normal.

L'employé en service actif qui décide de prendre une retraite anticipée et qui satisfait à certains critères tels : a) être âgé de 55 ans au moment de la retraite ; b) avoir effectué au moins cinq ans de service ouvrant droit à une pension au moment de la retraite c) la somme de l'âge de l'employé plus le service ouvrant droit à la pension au moment de la retraite totalise au moins soixante-cinq, a le droit de toucher une prestation annuelle de raccordement payable en versements mensuels égaux correspondant à 15 \$ par mois par année de service complétée ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de vingt ans. Cette prestation de raccordement est payable à compter de la date de début du versement des prestations de retraite anticipée et cesse à la première des dates suivantes, soit celle du versement du paiement précédant la date normale de retraite de l'employé soit celle du décès de l'employé.

Le revenu ouvrant droit à pension comprend le salaire de base, les heures supplémentaires et la rémunération au rendement, mais exclut les bonis et les autres rémunérations exceptionnelles. Le revenu moyen ouvrant droit à pension signifie le revenu moyen, à titre de participant au régime, des trois années consécutives les mieux rémunérées au cours des dix années précédant la date de la retraite. Si l'employé possède moins de trois années de service ouvrant droit à pension, son salaire réel moyen sera utilisé.

Les employés ayant dix années et plus de service ouvrant droit à pension peuvent prendre leur retraite à 60 ans et toucher immédiatement une pension non réduite. Les employés âgés de 50 ans ayant dix années ou plus de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 60^e anniversaire. Les employés âgés de 55 ans ayant moins de dix années de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 65^e anniversaire.

Les employés qui ont participé durant moins de deux ans au Régime de retraite et qui quittent leur emploi ont le droit de recevoir un remboursement de leurs contributions plus les intérêts. Aussi, après avoir contribué au Régime durant deux ans, les employés qui quittent leur emploi ont droit à une pension différée selon les dispositions du Régime et, selon les circonstances, peuvent transférer la valeur de leur rente de retraite dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère différée ou transférer la valeur de leur rente de retraite dans le régime de retraite de leur nouvel employeur.

Si un membre du Régime meurt après avoir effectué moins de deux ans de service, son bénéficiaire reçoit le remboursement des cotisations versées par le membre, plus les intérêts.

Si le membre meurt après avoir cotisé au Régime durant plus de deux ans, le conjoint survivant a le droit de choisir entre les options suivantes : transférer les sommes dans un REER ou dans un compte de retraite immobilisé, acheter une rente viagère immédiate ou une rente viagère différée.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

2. POLITIQUE COMPTABLE IMPORTANTE

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. L'actif des fonds, le passif, les cotisations et les dépenses sont déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PLACEMENTS DES AVOIRS DU RÉGIME

Les placements du régime, administrés par un fiduciaire indépendant, sont évalués sur le marché et représentent la valeur à la date du bilan qui pourrait être réalisé si de tels placements étaient convertis en espèces. Les pertes ou les gains en capital apparaissent dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

4. REVENUS DE PENSION

Les montants à percevoir de 826 286 \$ sont constitués des paiements périodiques de rachat de 729 880 \$ à percevoir des employés pour 2004 au moyen de 109 paiements mensuels égaux, plus de rachats additionnels en 2005 qui s'établissent à 31 176 \$, de la portion des intérêts des rachats de 23 305 \$ et de la cotisation de l'employeur à verser, qui s'établit à 41 925 \$ au 31 décembre 2005.

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont consignées à leur valeur et amorties en ligne droite sur leur durée de vie approximative à raison de 24 % par an. Les biens seront amortis en 2004 et ont été retranchés des comptes au 31 décembre 2004.

6. PRESTATIONS CONSTITUÉES

Les prestations constituées sont déterminées par des calculs actuariels qui établissent les montants nécessaires pour se conformer aux obligations futures du service des prestations pour les membres actifs et retraités à la date du bilan. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été faite au 31 décembre 2005 par William M. Mercer Human Resources Consulting, actuaires du Régime. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu le 31 décembre 2006. Les hypothèses importantes utilisées sont :

- l'espérance de vie des participants telle qu'elle figure au taux de mortalité gradué avant marge de 1994 projetés à 2015
- taux d'intérêt de 6,25 %
- taux d'indexation des salaires de 4,0 %.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Le surplus net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées à la fin de l'exercice au 31 décembre 2005 se chiffre à 5 783 269 \$. L'évaluation actuarielle du Régime de retraite effectuée au 31 décembre 2005 a évalué la position financière du Régime aux fins des besoins du financement continu et de la solvabilité et a déterminé que le passif non capitalisé se chiffrait à 4 628 000 \$ et à 3 659 000 \$ respectivement. Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

7. MONTANT À PERCEVOIR DU FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES (FCFC)

Le montant à percevoir du FCFC se situe à 1 055 331 \$ (881 479 \$ en 2004), ce qui représente les montants détenus en fiducie pour les opérations entre apparentés.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du présent exercice.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

PLACEMENTS

Annexe A

Exercice clos le 31 décembre

	2005		2004	
	Marché	Coût d'acquisition	Marché	Coût d'acquisition
	\$	\$	\$	\$
ACTIONS				
Titres canadiens	41 697 565	29 039 337	35 516 819	27 891 651
Fonds indiciels d'actions US	14 197 929	12 717 907	11 418 237	10 142 907
Fonds indiciels EAFA	9 680 067	6 625 325	7 924 095	5 725 325
	65 575 561	43 382 569	54 859 151	43 759 883
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES				
Fonds indiciels d'obligations	23 573 583	20 358 033	15 482 034	13 433 033
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien	8 172 600	5 571 708	7 421 486	5 571 708
	31 746 183	25 929 741	22 903 520	19 004 741
Billets à court terme	1 172 578	1 172 578	1 298 043	1 298 043
AUTRES				
État des revenus de placement	166 986	166 986	109 334	109 334
	1 339 564	1 339 564	1 407 377	1 407 377
Total des placements	98 661 308	75 651 874	79 170 048	64 172 001

Voir notes jointes

**Régime d'assurance collective
des employés des Fonds non publics**

ÉTATS FINANCIERS DU
RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

Pour la période s'échelonnant
Du 1^{er} mars 2004 au 30 juin 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration des Biens non publics

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Régime d'assurance collective des employés des FNP au 30 juin 2005 et les états des soldes des fonds des activités et des réserves disponibles pour le service des prestations au cours de l'exercice s'échelonnant du 1^{er} mars 2004 au 30 juin 2005. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos au 30 juin 2005 et la réserve pour le service des prestations futures ainsi que les résultats des opérations durant la période du 1^{er} mars 2004 au 30 juin 2005, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



COMPTABLES AGRÉÉS

Ottawa (Ontario)
Le 19 juin 2006.

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2005

	<u>30 juin 2005</u>	<u>29 février 2004</u>
<u>ACTIFS</u>		
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôts auprès du FCFC	3 335 007 \$	3 376 410 \$
Comptes clients	152 547	1 535
Charges payées d'avance	<u>5 000</u>	<u>-</u>
	<u>3 492 554 \$</u>	<u>3 377 945 \$</u>
<u>PASSIF ET RÉSERVE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS FUTURES</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	540 767 \$	229 199 \$
Contributions reportées à verser en vertu de la LIAE	105 750	-
Dispense d'assurance-vie collective (note 4)	97 497	97 497
Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)	<u>88 034</u>	<u>176 241</u>
	832 048	502 937
RESERVES DISPONIBLES POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	<u>2 660 506</u>	<u>2 875 008</u>
	<u>3 492 554 \$</u>	<u>3 377 945 \$</u>

Approuvé par

.....Directeur

.....Directeur

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
ÉTAT DES OPÉRATIONS ET RÉSERVE DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES
PRESTATIONS FUTURES
POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1^{ER} MARS 2004 AU 30 JUIN 2005**

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 29 février 2004)

	Au 30 juin 2005	Au 29 février 2004
REVENUS		
Cotisations des employés – Canada et Europe	1 615 030 \$	1 099 186 \$
Cotisations de l'employeur – Canada et Europe	2 075 976	1 471 428
Revenus d'intérêt	190 846	115 502
LIAE	176 250	141 000
Cotisations employés/employeur - Opérations de déploiements	30 453	148 408
Dispense d'assurance-vie collective	-	39 986
	<u>4 088 555</u>	<u>3 015 510</u>
DÉPENSES		
Primes payées – Canada et Europe	3 633 848	2 603 917
Primes payées – Opérations de déploiements	131 649	92 021
LIAE	559 623	436 801
Honoraires professionnels	66 144	46 868
EMNR (recouvrement)	(88 207)	31 473
	<u>4 303 057</u>	<u>3 211 080</u>
Dépenses nettes	(214 502)	(195 570)
Réserves pour réclamations futures au début de l'exercice	<u>2 875 008</u>	<u>3 070 578</u>
Réserves pour réclamations futures à la fin de l'exercice	<u>2 660 506 \$</u>	<u>2 875 008 \$</u>

(Voir notes jointes)

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1^{ER} MARS 2004 AU 30 JUIN 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 29 février 2004)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime d'assurance collective des employés des FNP donne des garanties en matière de soins de santé, de soins dentaires, d'invalidité longue durée et d'assurance-vie parrainée par l'employeur aux employés à plein temps des fonds non publics/de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (FNP/ASPFC). La participation des employés est obligatoire après trois mois d'emploi. Certains employés peuvent être exemptés dans des cas précis. Le régime est financé par les cotisations des employés et de l'employeur.

Tous les droits de la personne couverte sont définis par les contrats collectifs passés entre La Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (Financière Manuvie) et le Chef d'état-major de la Défense agissant en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale*. La Financière Manuvie agit en qualité de gestionnaire dans le cas des garanties de prestations d'hospitalisation, de soins médicaux importants et de soins dentaires, en ne fournissant que des services administratifs. La Financière Manuvie n'engage aucun montant relativement aux prestations. Par contre, toutes les autres garanties sont cautionnées et assurées par la Financière Manuvie à l'exception des prestations de congé de maladie qui sont gérées par l'ASPFC/les FNP. Depuis le 1^{er} juillet 2005, le régime d'assurance susmentionné a été transféré à la Great-West, compagnie d'assurance-vie et les états financiers couvrent les activités du Régime à la date du transfert.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Cotisations des employés et de l'employeur

Les cotisations de l'employé et de l'employeur constituent la prime et le montant est déterminé selon les estimations de l'assureur concernant les liquidités nécessaires pour le service des prestations durant la prochaine période de douze mois. La prime est déterminée en fonction des montants recueillis au cours des années antérieures pour rembourser l'assureur des déficits des années antérieures, s'il y a lieu, et les montants servant à financer les déficits de l'année courante et des années ultérieures. Les primes sont payées un mois à l'avance.

Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)

Les dépenses du régime collectif ne comprennent pas les montants de réclamations encourus par les assurés mais non déclarés à l'assureur à l'expiration de la police. À l'expiration de la police, ces montants sont la responsabilité directe du régime d'assurance collective des employés des FNP. Cette disposition est évaluée annuellement selon une formule actuarielle.

Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)

Le 1^{er} janvier 1999, les employés ont cessé de verser les contributions exigées en vertu de la LIAE et la situation demeurera la même jusqu'à ce que l'excédent de l'ASPFC soit réduit à un niveau raisonnable.

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 29 février 2004)

Services rendus sans frais

L'ASPFC fournit des services administratifs au Régime. Comme il est difficile d'évaluer la juste valeur marchande de ces services, ils ne sont pas présentés dans les états financiers.

Utilisation des estimations

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Dans certains cas, la direction de la société est tenue de faire des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du régime sont constitués de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes, de comptes clients et de comptes fournisseurs. La juste valeur de ces montants s'approche de leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

4. DISPENSE D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

En 1987, il a été décidé de mettre fin à la provision de l'exonération de primes de la police d'assurance-vie. La provision a été remplacée par une entente selon laquelle l'ASPFC (FNP) continuerait à payer les primes au nom de ces membres. L'ASPFC (FNP) a mis en place une réserve interne pour se protéger contre le risque accru de paiements d'assurance pour ce groupe de membres, eu égard à leurs taux accrus de mortalité et de morbidité. Cette entente couvre tous les employés qui ont commencé à percevoir des prestations d'ILD entre le 1^{er} mars 1987 et le 29 février 2000. La clause d'exonération des primes a été réintroduite le 1^{er} mars 2000 et finira par être réduite à zéro, les membres de ce groupe prenant leur retraite ou mettant fin aux prestations d'ILD.

5. RÉSERVE DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS FUTURES

La réserve pour le service des prestations futures est répartie ainsi :

	Au 30 juin 2005	Au 29 février 2004
Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451 \$	163 451 \$
Réserve LIAE	1 321 541	1 606 691
Réserve assurance dentaire	(59 367)	(99 834)
Réserve assurance dentaire – Opérations de déploiement	36 106	35 077
Réserve assurance médicale	(140 507)	(181 642)
Réserve assurance médicale – Opérations de déploiement	36 060	34 989
Réserve ILD 2 (imposable)	891 684	894 890
Réserve ILD 2 – Opérations de déploiement	59 533	57 908
Réserve assurance-vie collective	423 076	432 023
Assurance-vie collective – Opérations de déploiement	26 426	28 952
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(97 497)</u>	<u>(97 497)</u>
Total	<u>2 660 506 \$</u>	<u>2 875 008 \$</u>

La gestion vérifie l'état du solde de la réserve de façon régulière. De surcroît, les montants des primes à la fin de l'année financière 2006 ont été modifiés pour que le régime soit en mesure de rembourser les déficits existants dans les réserves de l'assurance dentaire et médicale.

6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des liquidités n'est pas présenté puisque des renseignements sur les activités importantes en matière de financement et de placement sont présentés dans d'autres états financiers.